

41E.938/1
Türkiye Diyanet
Kütüphanesi
İslam Araştırmaları

بوسلیم - انا کی کوٹور

PARDEVANT Me Louis DUMARQUEZ, Notaire
à Nice (Alpes-Maritimes) soussigné :
-ONT COMPARU-

Son Altesse Imperiale la Princesse Seniha, fille
de feu Sa Majesté le Sultan Abdul-Medjid I, demeurant à Nice
Ville Xoulces, 121, Avenue des Arènes de Cimiez.-

Son Altesse Imperiale la Princesse Fehimé, fille
de feu Sa Majesté le Sultan Murad V. épouse assistée et autori-
sée de Son Excellence Mahmoud Bey, fils de Bendjéh Bey, demeurant
ensemble à Nice, Quartier Saint Maurice, Villa Servst.-

Son Altesse Imperiale la Princesse Behnié, fille
de feu Son Altesse Imperiale le prince Selaheddin, demeurant à
Nice Rue Maccarani No.14.-

Son Altesse Imperiale la Princesse Adilé, fille
de feu Son Altesse Imperiale le Prince Selaheddin, demeurant à
Nice, Grand Palais.-

Son Altesse Imperiale la Princesse Cadrié, fille
de Son Altesse Imperiale le Prince Teufik, épouse assistée et
autorisée de Son Excellence Rachid Bey, fils d'Osman Bey, avec
lequel elle demeure à Nice, Avenue Georges Clemenceau, Palais
Fleuri.-

Son Altesse Imperiale la Princesse Ulvié, fille
de feu Sa Majesté le Sultan Mehmed Vahideddin VI, épouse assist-
tée autorisée d'Ali Haidar Bey, fils de Ismail Pacha, avec
lequel elle demeure à Nice, Grand Palais.-

Son Altesse Imperiale la Princesse Sabiha, fille
de feu Sa Majesté le Sultan Mehmed Vahideddin VI, épouse assist-
tée et autorisée de Son Altesse Imperiale le Prince Omer Fa-
rouk avec lequel elle demeure à Nice, Villa Xoulces, 121 Ave-
nue des Arènes de Cimiez.-

Son Altesse Imperiale la Princesse Behié, fille
de Son Altesse Imperiale le Prince Ziaeddin, épouse assistée
et autorisée de Son Excellence Dzemaledin Bey, fils de Mazhar
Bey, avec lequel elle demeure à Nice, Grand Palais.-

Son Altesse Imperiale la Princesse Guevherin,
fille de Son Altesse Imperiale Seifeddin, demeurant à Nice,
Villa Héliène, Avenue des Sources, quartier Saint Maurice.-

Son Altesse Imperiale la Princesse Aiché, fille
Son Altesse Imperiale la Princesse Dzemilé, épouse assistée
et autorisée de Fouad Pacha, fils d'Ali Bey, demeurant à Nice
Avenue Depoilly, villa Trianon.-

Son Altesse Imperiale le Prince Seifeddin, fils
de feu Sa Majesté le Sultan Abdul Aziz, demeurant à Nice, A-
venue des Sources, Villa Héliène, quartier Saint Maurice.-

Son Altesse Imperiale le Prince Ahmed Nihad,
fils de feu Son Altesse Imperiale le Prince Selaheddin, de-
meurant à Nice 1 Boulevard Carlone.-

Son Altesse Imperiale le Prince Omer Hilmi, fils
de feu Sa Majesté le Sultan Mehmed Rechat V, demeurant à Nice
Rue Guiglia No.12.-

Son Altesse Imperiale le Prince Osman Fouad,
fils de feu Son Altesse Imperiale le Prince Selaheddin, de-
meurant à Nice Grand Palais.-

Son Altesse Imperiale le Prince Omer Farouk,
Fils de sa Majesté le Calife Abdul Medjid II, demeurant à
Nice, villa Xoulces, 121 Avenue des Arènes de Cimiez.-

Son Altesse Imperiale le prince Abdul Aziz,
fils de Son Altesse Imperiale le Prince Seifeddin, demeurant
à Nice, Avenue des Sources, Villa Héliène, quartier Saint
Maurice.-

Son Altesse Imperiale le Prince Tevhid, fils de
Son Altesse Imperiale le Prince Seifeddin, demeurant à Nice
Avenue des Sources, villa Héliène, quartier Saint Maurice.-



PARDEVANT Me Louis DUMARQUEZ, Notaire
à Nice (Alpes-Maritimes) soussigné :
- ONT COMPARU -

Son Altesse Impériale la Princesse
Seniha, fille de feu Sa Majesté le Sultan Abdul-
Medjid I, demeurant à Nice, Villa Xoulces, 121 Avenue
des Arènes de Cimiez.-

Son Altesse Impériale la Princesse
Fehimé, fille de feu Sa Majesté le Sultan Mourad V,
épouse assistée et autorisée de Son Excellence Mahmoud Bey
fils de Behdjeh Bey, demeurant ensemble à Nice, Quartier
Saint Maurice, Villa Servet.

Son Altesse Impériale la Princesse Behié, fil-
le de feu Son Altesse Impériale le Prince Selaheddin,
demeurant à Nice, Rue Maccarani, N° 14.-

Son Altesse Impériale la Princesse Adilé, fil-
le de feu Son Altesse Impériale le Prince Selaheddin,
demeurant à Nice, Grand Palais.-

Son Altesse Impériale la Princesse Kadrié, fil-
le de Son Altesse Impériale le Prince Teofik, épouse as-
sistée et autorisée de Son Excellence Rachid Bey, fils
d'Osman Bey, avec lequel elle demeure à Nice, Avenue
Georges Clémenceau, Palais Fleuri.-

Son Altesse Impériale la Princesse Ulvié, fille
de feu Sa Majesté le Sultan Mehmed Vahideddia VI, épouse
assistée et autorisée d'Ali Haidar Bey, fils de Ismail
Pacha, avec lequel elle demeure à Nice, Grand Palais.

Son Altesse Impériale la Princesse Sabiha, fille
de feu Sa Majesté le Sultan Mehmed Vahideddin VI,
épouse assistée et autorisée de Son Altesse Impériale le
Prince Omer Farouk, avec lequel elle demeure à Nice,
Villa Xoulces, 121 Avenue des Arènes de Cimiez.-

Son Altesse Impériale la Princesse Behié, fille
de Son Altesse Impériale le Prince Ziaeddin, épouse assis-
tée et autorisée de Son Excellence Djemaeddin Bey, fils
de Mazhar Bey, avec lequel elle demeure à Nice, Grand
Palais.-

Son Altesse Impériale la Princesse Gueherin,
fille de Son Altesse Impériale le Prince Seifeddin, demeu-
rant à Nice, Villa Hélène, Avenue des Sources, quartier
Saint Maurice.-

Son Altesse Impériale la Princesse Aiché, fille
de Son Altesse Impériale la Princesse Djemilé, épouse
assistée et autorisée de Fouad Pacha, fils d'Ali Bay,
demeurant à Nice, avenue Depoilly, Villa Trianon

Son Altesse Impériale le Prince Seifeddin,
fils de feu Sa Majesté le Sultan Abdul Aziz, demeurant à
Nice, Avenue des Sources, Villa Hélène, quartier Saint
Maurice.-

Son Altesse Impériale le Prince Ahmed Nihad,
fils de feu Son Altesse Impériale le Prince Selaheddin,
demeurant à Nice, 1 Boulevard Carlone.-

Son Altesse Impériale le Prince Omer Hilmi,
fils de feu sa Majesté le Sultan Mehmed Rechad V, demeurant
à Nice, Rue Guiglia, N° 12.-

Son Altesse Impériale le Prince Osman Fouad,
fils de feu son Altesse Impériale le Prince Selaheddin,
demeurant à Nice, Grand Palais.-



Son Altesse Impériale le Prince Omer Farouk,
Fils de Sa Majesté le Calife Abdul Medjid II, demeurant à
Nice, Villa Xoulces, 121, Avenue des Arènes de Cimiez.

Son Altesse Impériale le Prince Abdul Aziz, fils
de Son Altesse Impériale le Prince Seifeddin, demeurant à
Nice, Avenue des Sources, Villa Hélène, quartier Saint
Maurice.-

Son Altesse Impériale le Prince Tevhid, fils de
Son Altesse Impériale le Prince Seifeddin, demeurant à
Nice, Avenue des Sources Villa Hélène, quartier Saint
Maurice.-

Son Altesse Impériale le Prince Vassib, fils
de Son Altesse Impériale le Prince Nihad, demeurant à Ni-
ce, 1 boulevard Carlone.-

Son Excellence Damad Mehmed Cherif Pacha, fils
de Admed Pacha veuf de Son Altesse la Princesse Eminé
demeurant à Nice, Rue de France, Numéro 79 Bis

LESQUELS ont, par ces présentes, constitué pour
leur mandataire :

Sa Majesté le Calife Abdul Medjid Han II, de-
meurant à Nice, Boulevard de Cimiez, Villa Xoulces

A qui ils donnent conjointement pouvoir, de
pour eux et en leur nom :

Récupérer les biens, de quelque nature qu'ils
soient (mobiliers, immobiliers, concessions, etc..) appa-
rtenant à la Famille Impériale Ottomane, dénommée " Biens
de la Liste Civile " dans quelque Pays qu'ils se trouvent

Gérer et administrer les dits biens, passer et
résilier tous baux et locations, demander ou consentir
toutes prorogations, faire exécuter toutes réparations

Recevoir toutes sommes en principal, intérêts
et accessoires.-

Retirer toutes valeurs, ainsi que tous reli-
quats de comptes de Banques.-

Arrêter les comptes avec tous créanciers, dé-
biteurs, dépositaires et tiers quelconques, en fixer les
reliquats actifs ou passifs, les recevoir ou régler

Proposer et accepter toutes compensations,
acquitter tous droits et toutes taxes ou impôts quelconques

Faire toutes déclarations, toutes demandes en
obtention de délai, remises ou restitutions.-

Certifier tous états, toucher le montant de
toutes remises ou restitutions.-

Vendre, soit de gré à gré, soit par adjudica-
tions, tout ou partie des biens, intérêts, concessions, et
en général tous droits mobiliers ou immobiliers qui se-
raient récupérés, aux prix, charges et conditions que le
mandataire jugera convenables, toucher les prix, soit comp-
tant, soit aux termes convenus, à la condition que les
fonds ainsi touchés soient déposés au nom de la Famille
Impériale dans une Banque à désigner pour chaque opéra-
tion, par le mandataire, sous déduction de la part qui re-
viendra à la personne ou la société qui sera chargée de
la récupération des biens, donner toutes quittances et
décharges.-

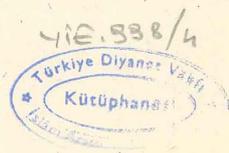
Pratiquer toutes négociations, avec tous Gou-
vernements, traiter, transiger, conclure, assigner, exé-
cuter et faire exécuter tous actes et contrats de quelque
nature et modalité que ce soit.-

Constituer toutes sociétés sous quelque forme

que ce soit, en établir les statuts, et remplir toutes les formalités nécessaires, dresser tous contrats aux conditions que le mandataire jugera convenable, avec toute personne ou société qu'il lui conviendra, pour la récupération des biens, fixer les avantages à attribuer à ces personnes ou sociétés.-

Exercer toutes poursuites, tant comme demandeurs que comme défendeurs, depuis les préliminaires de conciliation, jusqu'à l'obtention de tous jugements et arrêts, les faire exécuter par toutes les voies et moyens de droit, faire appel de toutes décisions, introduire tous pouvoirs en cassations, ou toutes demandes devant tous tribunaux, ainsi que les cours et tribunaux mixtes et internationaux d'arbitrage.-

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, se substituer toutes personnes qu'il choisira, et généralement faire tout ce que le mandataire jugera utile aux droits et intérêts des constituants, quoique non prévu aux présentes



DONT ACTE

Fait et passé à Nice, en l'étude du Notaire
doussigné.-

L'an mil neuf cent vingt sept

Le

Lecture faite, les comparants ont signé avec
le Mots Nuls - notaire